



commune de
THOREE LES PINS

1

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 10 MAI 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois mai deux mil vingt-et-un s'est réuni à la Mairie le dix mai deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Karine SHAHIN, Odile VEDIE PELLETIER, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Jean-Luc BOURGOIN, Patrick CHOLLET, Eric PELE, David DOIRE et Michel GOSSE.

Absents excusés : Mme Noémi BINOIS (pouvoir à M. Patrick JAUNAY) et M. Arnaud GAULTIER (pouvoir à Mme Amandine DUGUET).

Secrétaire de séance : M. David DOIRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Renouvellement de la convention ADS

Et de retirer à l'ordre du jour le point 12 - Demande de fonds de concours 2015-2020.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 07 AVRIL 2021

Aucune remarque n'est énoncée sur le compte-rendu de séance du 07 avril 2021 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

Arrivée en cours de séance de Mme Patricia BOURDIN.

02 - DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Nantes en date du 14 avril 2021 portant sur l'annulation du compte-rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2017, la Commune est condamnée à verser à Mme Laurence METIVIER la somme de 1 200,00 € au titre des frais de justice et de rédiger un nouveau compte-rendu professionnel.

03 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Délibération N°055-20211005D

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison du départ à la retraite au 1^{er} août 2021 d'un adjoint technique de la Commune, il convient d'ouvrir et de créer un nouveau poste sur le grade d'Adjoint technique à raison de 29 heures annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique sur un seul grade,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN LE TOULOUSE

Délibération N°056-20211005D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties de Mme Solène LE TOULOUSE situées « 31, rue Principale » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 05a 79ca, parcelles section B n° 238-247-2248.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - DROIT DE PRÉFÉRENCE THUREAU

Délibération N°057-20211005D

La Commune n'exercera pas son droit de droit de préférence sur la parcelle boisée de Mme Solange THUREAU, située au lieu-dit « Sapinière de la Vallée du Houx » à Thorée-les-Pins, section D n° 517 et d'une superficie de 00 ha 50a 80ca.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION PARTIEL DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE (FAUCHAGE/ELAGAGE)

Délibération N°058-20211005D

M. le Maire rappelle que dans le cadre d'une bonne gestion du service ou équipement concerné sur son territoire, la Communauté de Communes transfère à chaque commune membre, qui l'accepte, en application de l'article L 5214-16-1 du CGCT, la gestion d'une partie de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire, sur sa partie fonctionnement.

Ce transfert porte sur la gestion des accotements, fossés et haies, dont l'entretien est confié à chaque commune membre, qui doit donc en assurer le fauchage (pour les accotements et fossés) et l'élagage vertical (pour les haies, majoritairement privées).

La convention permet de confier la gestion partielle de la compétence susmentionnée à la commune pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Cette convention ne porte pas sur le transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire, qui reste dévolue par la loi et les statuts à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - COMMISSION DE CONTRÔLE (DATE)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission de contrôle des listes électorales devra se réunir entre le jeudi 27 mai et le dimanche 30 mai 2021.

Il est proposé aux membres de la commission de se réunir le **jeudi 27 mai à 9h15** en mairie (salle du conseil municipal). Une convocation sera envoyée prochainement.

08 - SIGNATURE DU DEVIS SOGECO (TERRAIN DE FOOTBALL)

Suite aux dégradations du 31 mars 2021 sur le terrain de football (vols de câbles sur candélabre), un devis a été demandé auprès de la SOGECO. Un expert s'est déplacé mercredi 05 mai 2021 pour constater les dommages.

Le contrat de Groupama prévoit l'application d'une franchise vol de 800,00 € par mobilier urbain sinistré. M. le Maire précise que le devis de remise en état s'élève à 5 762,04 € TTC et le remboursement sera de 4 962.04 €.

Les membres du Conseil décident de ne pas signer le devis dans l'immédiat et de trouver une alternative pour la nature des câbles.

09 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PARKING AU HAMEAU DES CARTES

Délibération N°059-20211005D

M. le Maire informe les membres du Conseil que le service des Domaines a été informé du projet d'aménagement envisagé par la Commune, Ce dernier consiste en la création d'un parking pour l'implantation de l'abribus et l'arrêt des cars, ce qui permettra de sécuriser l'accès et l'accueil des enfants.

Pour cela, la Commune doit acquérir les parcelles suivantes : D771-D42-D43 et D44 appartenant à M. MARTIN.

Une personne du Service des Domaines de Nantes doit se déplacer en mai pour visiter les lieux.

Une demande a également été faite auprès du service des Domaines d'Angers pour une évaluation de ces parcelles. Il s'avère que le projet d'acquisition ne nécessitant pas une saisine des Domaines, la Commune peut effectuer dès à présent une offre de rachat directement au service des Domaines à Nantes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident le projet d'aménagement d'un parking et décident de faire une offre pour la parcelle D771-D42-D43 et D44.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 - ETUDE DE DEVIS - TRAVAUX 2021-2022

Dans la continuité des demandes de fonds de concours, M. le Maire présente un tableau récapitulatif des différents projets et montants.

Les devis seront revus en commission pour être validés au prochain conseil.

11 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ADS

Délibération N°060-20211005D

URBANISME - Instruction des autorisations d'urbanisme - Service mutualisé.

Le 1^{er} juillet 2015, les Communautés de communes du pays fléchois, du canton de Pontvallain et de Loir et Bercé ont créé un service unifié en vue d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme au bénéfice de leurs communes membres : la Communauté de communes du pays fléchois est chargée d'organiser ce service. Son périmètre a été ajusté au gré des évolutions des périmètres communautaires, des créations de communes nouvelles, et des procédures des documents d'urbanisme.

A ce jour, le service instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte de 56 communes, en lien avec les Communautés de communes du pays fléchois, de Sud Sarthe et de Loir Lucé Bercé.

Les conventions de mutualisation arrivant à leur terme au 30 juin 2021, il est envisagé de renouveler cette organisation pour une nouvelle période de 6 années, selon les mêmes modalités :

- Chaque Communauté crée son service commun avec ses communes membres, les 3 services communs créés se regroupant autour d'un service unifié ;
- Chaque Maire reste compétent en matière d'autorisation d'urbanisme et signe pour son territoire ;

- Le service instructeur de la Communauté de communes du pays fléchois assure pour les communes bénéficiaires l'instruction des permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme de type B ;
- Les frais de fonctionnement sont répartis annuellement par commune au prorata du volume de dossier instruit sur les 3 dernières années.

Pour toute nouvelle Commune qui souhaite accéder à ce service mutualisé pour la première fois, un droit d'entrée de 2 500 € sera facturé à la commune (ou à sa Communauté de communes).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire l'organisation d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes du pays fléchois et ses communes membres, compétentes en la matière ;
- d'approuver le projet de convention de service commun, et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tout avenant à venir (sans que ce dernier ne bouleverse l'économie générale de la convention originelle) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'organisation de ce service mutualisé.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 - ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES - PERMANENCES

M. le Maire demande aux membres du Conseil de se positionner pour tenir les permanences des élections départementales et régionales qui se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Elections Départementales

Permanence du 20 juin 2020

HORAIRES	NOMS/PRÉNOMS		
08 h 00 - 10 h 00	Président Joël LELARGE	1^{er} Assesseeur titulaire Jean-Luc BOURGOIN	2^{ème} Assesseeur titulaire Michel GOSSE
10 h 00 - 12 h 00	Arnaud GAULTIER	Karine SHAHIN	Noémi BINOIS
12 h 00 - 14 h 00	?	Odile VEDIE PELLTIER	Noémi BINOIS
14 h 00 - 16 h 00	Arnaud GAULTIER	Karine SHAHIN	Patricia BOURDIN
16 h 00 - 18 h 00	Patrick JAUNAY	Eric PELE	Patricia BOURDIN

Permanence du 27 juin 2020

HORAIRES	NOMS/PRÉNOMS		
08 h 00 - 10 h 00	Président Joël LELARGE	1^{er} Assesseeur titulaire Jean-Luc BOURGOIN	2^{ème} Assesseeur titulaire Michel GOSSE
10 h 00 - 12 h 00	Arnaud GAULTIER	David DOIRE	Eric PELE
12 h 00 - 14 h 00	Odile VEDIE PELLETIER	Karine SHAHIN	Eric PELE
14 h 00 - 16 h 00	Arnaud GAULTIER	?	Patricia BOURDIN
16 h 00 - 18 h 00	Patrick JAUNAY	?	Patricia BOURDIN

Elections Régionales
Permanence du 20 juin 2020

HORAIRES	NOMS/PRÉNOMS		
08 h 00 - 10 h 00	Président Patrick JAUNAY	1^{er} Assesseeur titulaire Eric PELE	2^{ème} Assesseeur titulaire Odile VEDIE PELLETIER
10 h 00 - 12 h 00	Amandine DUGUET	Joëlle GERMOND	Claude SALÉ
12 h 00 - 14 h 00	?	Joëlle GERMOND	?
14 h 00 - 16 h 00	Amandine DUGUET	?	Claude SALÉ
16 h 00 - 18 h 00	Joël LELARGE	Jean-Luc BOURGOIN	Michel GOSSE

Permanence du 27 juin 2020

HORAIRES	NOMS/PRÉNOMS		
08 h 00 - 10 h 00	Président Patrick JAUNAY	1^{er} Assesseeur titulaire Odile VEDIE PELLETIER	2^{ème} Assesseeur titulaire Aurélia PIRON
10 h 00 - 12 h 00	Amandine DUGUET	Joëlle GERMOND	Aurélia PIRON
12 h 00 - 14 h 00	?	Joëlle GERMOND	?
14 h 00 - 16 h 00	Amandine DUGUET	David DOIRE	?
16 h 00 - 18 h 00	Joël LELARGE	Jean-Luc BOURGOIN	Michel GOSSE

13 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Suite à la commission Animations du 27 avril dernier, la remise des fleurs s'est agréablement bien passée selon les différents retours. Une majorité des habitants souhaitent maintenir le déroulement actuel (remise des fleurs l'année suivante pour planter en période estivale).

Commissions bâtiments : M. Arnaud GAULTIER (absent lors de la séance) souhaite remercier Messieurs CHOLLET, GOSSE et BOURGOIN pour les peintures effectuées dans les toilettes publiques (toujours en cours de réfection).

M. Patrick JAUNAY informe le Conseil des travaux envisagés et à réaliser :

- les refuges installés à l'école vont être démontés dans la semaine. Le test est très positif et l'installation définitive par la CCPF a également été accepté par le Département. La proposition d'installer également des refuges à l'entrée des Cartes ne reçoit pas le même avis du Département. La distance est trop juste.
- il sera également prévu d'effectuer la continuité du trottoir en enrobé de l'école à l'entrée du city stade.
- sur l'ancien site de la piscine, 3 poubelles de tri ont été aménagés et les tables en bois ont été déplacés.
- l'abribus situé rue des écoles sera démonté mercredi 12 mai.
- une clôture pour l'éco-pâturage va être installée derrière le cimetière où se situe le bassin de rétention. Un habitant de la commune nous met à disposition ses moutons.

14- DIVERS

L'office du tourisme de la Vallée du Loir propose des coffrets topoguide des 30 plus belles randonnées en Vallée du Loir. Le Conseil décide d'en acheter 5 pour les offrir lors des futurs mariages.

M. le Maire informe le Conseil qu'une des classes à l'école est fermée pour une semaine suite à un cas positif de COVID.

Les membres du conseil décident de renouveler l'achat des agendas pour 2022.

Concernant le lotissement, deux terrains et deux compromis ont été signés. La construction de l'une d'entre elles ne devrait pas tarder.

Le membres du Conseil souhaite que les élections départementales et régionales aient lieu à la Salles de fêtes. Une demande auprès de la Préfecture a été faite.

* **Dates à retenir** :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Conseil SIVOS : | Lundi 17 mai 2021 à 18h15 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 07 juin 2021 à 20h30 |
| - Elections départementales et régionales : | Dimanches 20 et 27 juin 2021 |
| - CCAS : | Mardi 25 mai 2021 à 10h00 |
| - Commission Bâtiments : | Jeudi 20 mai 2021 à 20h30 |
| - Commission Animations : | Mardi 25 mai 2021 à 20h00 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 05 juillet 2021 à 20h30 |

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h15.

Signatures des membres présents :**LELARGE Joël****JAUNAY Patrick****GAUTIER Arnaud**
Absent excusé
(Pouvoir à A. DUGUET)**DUGUET Amandine****BOURGOIN Jean-Luc****BINOIS Noémi**
Absente excusée
(Pouvoir à P. JAUNAY)**PIRON Aurélia****GOSSE Michel****GERMOND Joëlle****BOURDIN Patricia****CHOLLET Patrick****SHAHIN Karine****PELE Eric****VEDIE-PELLETIER Odile****DOIRE David**